10 décembre 1873 : Autorisation pour le Sieur Levrat Joseph Marie d'établir un barrage pour irriguer sa propriété en rive droite du Combet en aval du Pont de la Voûte.

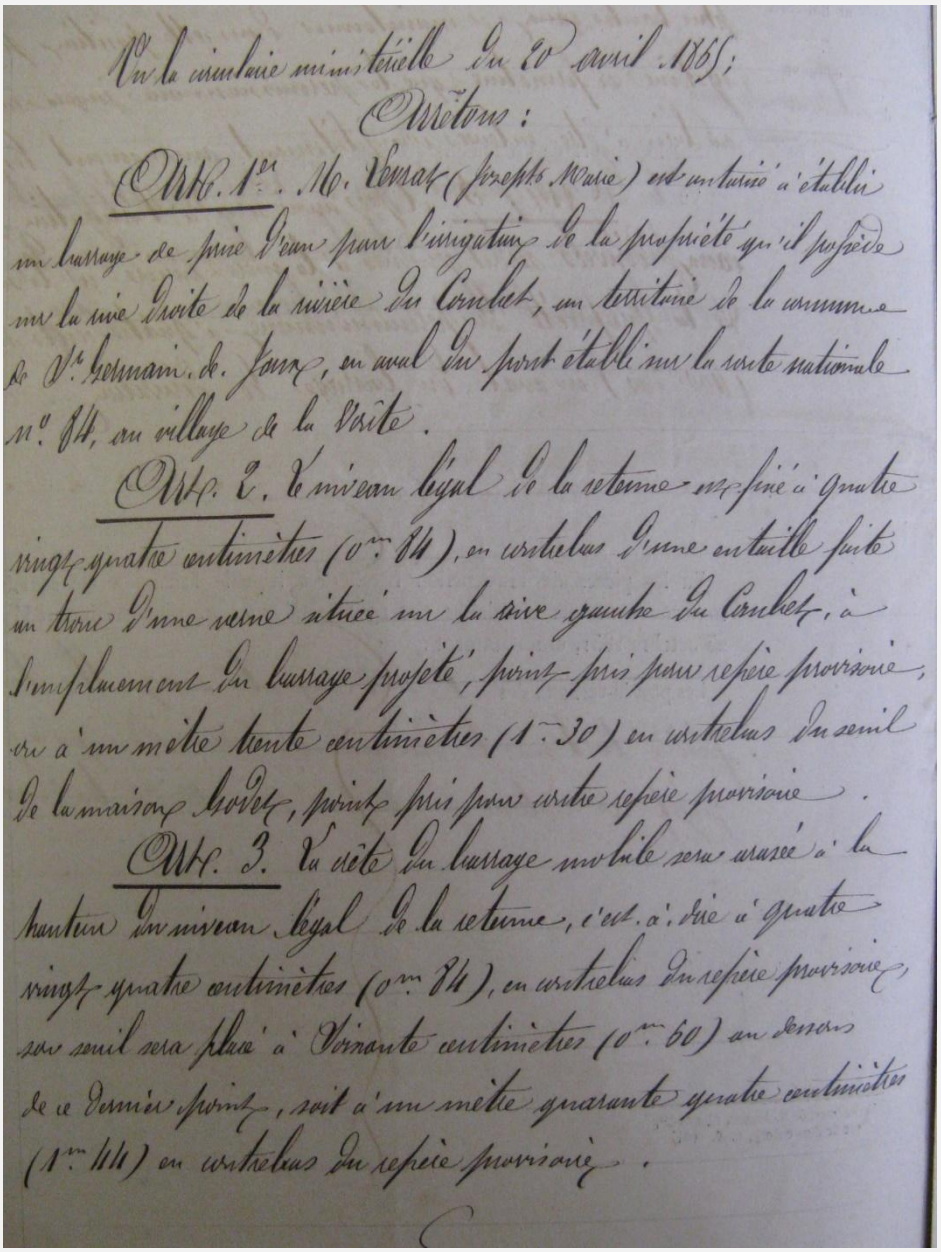

Vu la circulaire ministérielle du 20 avril 1865 ;

Arrêtons :

Art. 1er. M. Levrat (Joseph Marie) est autorisé à établir un barrage de pierre sèche pour l'irrigation de la propriété qu'il possède sur la rive droite de la rivière du Combet, en territoire de la commune de St Germain de Joux, en aval du pont établi sur la route nationale n° 84, au village de la Voûte.

Art. 2. Le niveau légal de la retenue est fixé à quatre vingt quatre centimètres (0m. 84), en contrebas d'une entaille faite au tronc d'une vigne située sur la rive gauche du Combet, à l'emplacement du barrage projeté, point pris pour repère provisoire, et à un mètre trente centimètres (1m. 30) en contrebas du seuil de la maison Goyet, point pris pour autre repère provisoire.

Art. 3. La crête du barrage mobile sera arasée à la hauteur du niveau légal de la retenue, c'est à dire à quatre vingt quatre centimètres (0m. 84), en contrebas du repère provisoire, son seuil sera placé à soixante centimètres (0m. 60) au dessous de ce dernier point, soit à un mètre quarante quatre centimètres (1m. 44) en contrebas du repère provisoire.

Levrat Joseph Marie. Né à Saint Germain le 5 février 1823. Aubergiste à la Voûte.
Fils de François et de Catherine Henry.
Mariage à Saint Germain le 22 avril 1850 avec Mélanie Marion, née à Plagnes le 17 septembre 1827, fille de Clément et de Louise Egraz.

Leur fille :

Levrat Marie Mélanie. Née à Saint Germain le 2 septembre 1868.
Mariage à Saint Germain le 15 septembre 1888 avec Louis Victor Eugène Vuillermoz né le 4 décembre 1868 aux Bouchoux. Propriétaire à Désertin. Fils de Claude Joseph Xavier et de Marie Rosalie Guichon.

1873 : Barrage d'irrigation du Sieur Levrat Joseph Marie.

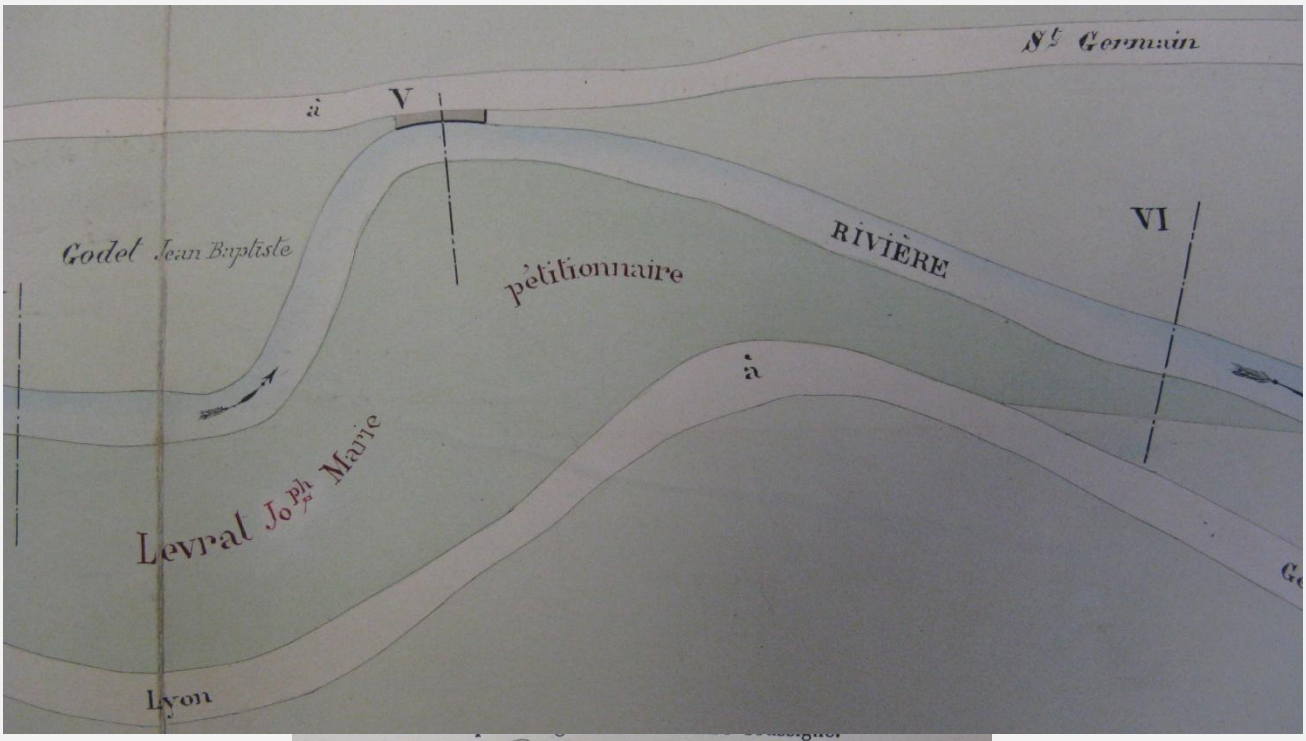

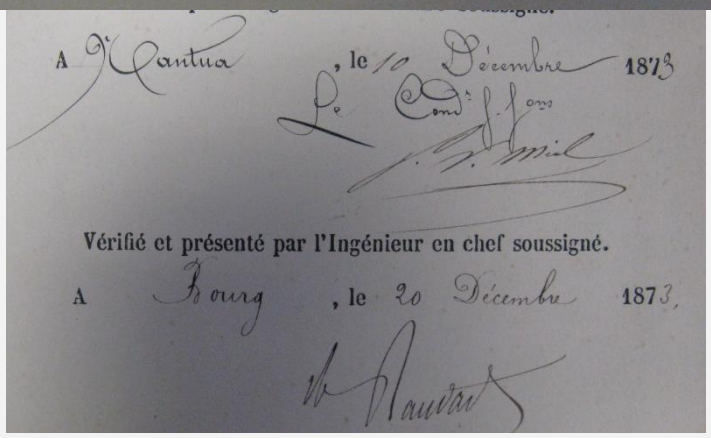
A Nantua, le 10 Décembre 1873

Le Cond.r f.ons

J. B. Miel

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.

A Bourg, le 20 Décembre 1873.

Naudart